

## Vérification des dosimètres opérationnels et radiamètres Patrice ROMANE (1), Laurent VAN-RYCKEGHEM (2)

(1) EDF CNPE Saint Alban; (2) IRSN Fontenay aux Roses  
Mail : patrice.romane@edf.fr

La vérification des instruments en radioprotection utilisés en exploitation est une exigence réglementaire fixée notamment par l'Arrêté du 23 octobre 2020.

La réussite de cette opération passe dans un premier temps par l'évaluation des risques du conseiller en radioprotection (CRP) pour laquelle des mesures peuvent être réalisées sur le terrain. Dans un second temps, elle requiert la vérification périodique de l'étalonnage qui peut être réalisée au sein d'un laboratoire disposant de champs de rayonnement traçables aux références nationales ou par le CRP s'il dispose des moyens nécessaires.

La présentation vise à apporter des indications utiles aux acteurs impliqués afin d'améliorer l'utilisation des appareils de radioprotection sur site et leur vérification.